

Août 2011 à juillet 2012



Calendrier des activités
du regroupement cégep

Août 2011 – Juillet 2012

29 Août 2011

*Voir les changements apportés en rouge
à la suite de la signature de la convention collective 2010-2015*

août 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10 <i>Au plus tard le 10 août, le Bureau de placement fait parvenir aux MED la liste des postes et des charges à temps complet. Réponse dans les 7 jours après la réception de la liste. (5-4.07 C et D)</i>	11	12 <i>Au moins 5 jours ouvrables avant le début de la session d'automne, le Collège rend disponible l'horaire des enseignantes et des enseignants. (8-6.05)</i>	13
14 <i>Jusqu'à 5 jours ouvrables après le début des cours dans son Collège d'origine, l'année de son remplacement, l'enseignante ou l'enseignant peut exercer un droit de retour immédiat. (5-4.07 A)</i>	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24 <i>Au plus tard le 31 août, l'enseignante ou l'enseignant doit remettre au Collège les documents de scolarité pertinents pour un reclassement. (6-1.05 et 6.3.01)</i>	25	26	27
28 <i>Au plus tard le 31 août 2011, le Collège informe par écrit chaque prof de sa décision quant à la révision de son expérience pertinente pour l'année 2010-2011 et, le cas échéant, du changement d'échelon en découlant. La révision de l'expérience et le changement d'échelon, s'il y a lieu, prennent effet au début de l'année d'engagement 2010-2011. (Annexe VI-4, clauses 03 et 04)</i>	29	30	31 <i>Le Collège fournit au Syndicat la liste complète des membres de tous les comités et commissions auxquels participent les professeurs et la liste complète de tous les comités et commissions qui existent au Collège et dont le mandat est de définir les objectifs généraux du collège ou d'un secteur donné. (4-2.07) Le Syndicat fournit au Collège la liste des membres de son conseil exécutif (FNEEQ) ou de son comité de direction (4-2.08).</i>			

septembre 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
<p><i>Au plus tard 20 jours ouvrables après le début de la session, le Collège remet au Syndicat et à la FNEEQ la liste des professeurs ainsi que celle des autres personnels et des membres du C.A. (4-2.02)</i></p>				<p><i>Reclassement des professeurs à la suite d'un changement de scolarité. (6-1.05)</i></p>		
4	5 FÊTE DU TRAVAIL	6	7	8 - 9 Regroupement cégep Hôtel Marriott, Mont-Tremblant		10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
<p><i>Déclaration officielle des effectifs étudiants. La charge individuelle d'un professeur est établie sur la base des données du 20 septembre pour la session d'automne. (Annexe I-1 g) Le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans chaque groupe-cours apparaissant dans le détail de la charge des professeurs est celui établi à cette date. (8-6.07)</i></p>					<p><i>Le CRT se réunit au cours des 5 derniers jours de septembre pour analyser l'impact de l'évolution des effectifs. (1-2.26 et 8-5.08 a)</i></p>	
25	26	27	28	29	30	30 septembre
<p><i>Au plus tard 30 jours ouvrables après le début de la 1^{re} session, le Collège remet au Syndicat et à la FNEEQ la liste complète des étudiantes et des étudiants du régulier et de la formation continue qui suivent des cours intégrés à l'horaire du régulier. (4-2.06)</i></p>			<p><i>Au plus tard le 30 septembre 2011, les sommes dues, le cas échéant, à la suite de la révision de l'expérience et du changement d'échelon en résultant sont versées aux profs concernés. (Annexe VI-4, clause 05)</i></p>		<p><i>Conseil confédéral, Montréal</i></p> <p><i>Session de formation AGENTS DE GRIEFS I Hôtel Classique, Québec</i></p> <p><i>-Date limite pour créer un poste. -Le collège fournit à chaque professeur l'état de sa réserve de jours de congé de maladie au 1^{er} septembre précédent. (6-6.07)</i></p>	

octobre 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
					<p><i>Au plus tard le 7 octobre, le Bureau de placement fait parvenir aux MED la 3^e liste des postes. Réponse dans les 7 jours après la réception de la liste. (5-4.07)</i></p>	
9	10 Action de Grâce	11	12	13	14	15
		<p><i>Au plus tard le 15 octobre, une liste d'ancienneté est publiée par le Collège aux fins de la priorité et de la sécurité d'emploi. Elle est transmise à tous les profs et comprend, pour chacune et chacun d'entre eux, l'ancienneté calculée jusqu'au dernier jour de l'année d'engagement précédente. La période de son affichage est de 20 jours ouvrables. À l'expiration de cette période, elle devient officielle, sous réserve des contestations survenues durant la période d'affichage. Elle entre en vigueur au moment de sa publication et le demeure jusqu'à la publication de la prochaine liste. (5-3.01 et 5-3.04)</i></p>				<p><i>Au plus tard le 15 octobre, une enseignante ou un enseignant peut demander un congé sans salaire à mi-temps. Elle ou il précise la date de retour de son congé mi-temps. (5-16.04)</i></p>
16	17	18	19	20	21	22
				<p>Regroupement cégep Holiday Inn Select, Montréal</p>		
23	24	25	26	27	28	29
				<p>Session de formation FINANCEMENT Holiday Inn Select, Montréal</p>		
30	<p>31 <i>Au plus tard le 31 octobre le Collège transmet au Syndicat le détail de la charge des enseignantes et des enseignants du régulier (8-6.07) et de la formation continue (8-7.09) pour la session d'automne. Date limite pour remettre au Collège les documents de scolarité concernant un reclassement. (6-1.05 et 6-3.01)</i></p>					

novembre 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3	4	5
<i>En novembre, le Collège remet un état d'utilisation des ressources de la session d'automne et le bilan d'utilisation des ressources de l'année précédente. (8-5.10 et 8-5.11)</i>				Session de formation NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES DES EXÉCUTIFS Holiday Inn Select, Montréal		
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
		<i>Au plus tard le 15 novembre, l'enseignante ou l'enseignant doit acheminer sa demande de PVRTT pour la session d'hiver. (5-14.05)</i>				
20	21	22	23	24	25	26
				Regroupement cégep Loews Le Concorde, Québec		
27	28	29	30			
		<i>Au moins 45 jours avant le début de la session d'hiver, le Collège informe par écrit les enseignantes et les enseignants du ou des cours qu'ils auront à donner. (8-6.04)</i>				

décembre 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
				CONSEIL FÉDÉRAL Québec		
4	5	6	7	8	9	10
				Conseil confédéral Québec		
11	12	13	14	15	16	17
				<i>Au plus tard le 15 décembre, le Collège transmet au Syndicat la liste des priorités d'engagement au régulier et à la formation continue pour la session d'hiver. (4-2.09)</i>		
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

janvier 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6 <i>Reclassement des enseignantes et des enseignants. (6-1.05 b)</i>	7
8	9	10	11	12	13 <i>Au moins 5 jours ouvrables avant le début de la session d'hiver, le Collège rend disponible l'horaire des enseignantes et des enseignants. (8-6.05)</i>	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

février 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
				Regroupement cégep Holiday Inn Select, Montréal		
5	6	7	8	9	10	11
	<i><u>Au plus tard 20 jours ouvrables après le début de la 2^e session</u>, le Collège remet au Syndicat et à la FNEEQ les corrections à la liste des enseignantes et des enseignants ainsi que des autres personnels et membres du CA. (4-2.02)</i>					
12	13	14	15	16	17	18
	<i>Déclaration officielle des effectifs étudiants. La charge individuelle d'un professeur est établie sur la base des données du 15 février pour la session d'hiver. (Annexe I-1 g)</i>					
19	20	21	22	23	24	25
		<i><u>Au plus tard 30 jours ouvrables après le début de la 2^e session</u>, le Collège remet au Syndicat et à la FNEEQ la liste complète des étudiantes et des étudiants du régulier et de la formation continue qui suivent des cours intégrés à l'horaire du régulier. (4-2.06)</i>		Session de formation AGENTS DE GRIEFS II Montréal		
26	27	28	29			

mars 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
	<p><i>Au plus tard le 1^{er} mars, le Collège transmet au Syndicat et à la FNEEQ le détail de la charge des enseignantes et des enseignants du régulier et de la formation continue pour la session d'hiver. (8-6.07 et 8-7.09)</i></p>			<p>Session de formation RÉPARTITION DES ALLOCATIONS Delta, Québec</p>		
4	5	6	7	8	9	10
				<p>JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMMES</p>		
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
		<p>JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE</p>		<p>Conseil confédéral</p>		
25	26	27	28	29	30	31
<p><i>25 Au plus tard le 31 mars</i></p> <p>- Le ministère transmet au syndicat et à la FNEEQ le mode de financement utilisé pour déterminer le nombre d'ETC pour le collège. (8-5.01)</p> <p>- Les demandes d'échanges intercollèges ou avec une institution hors Québec doivent être déposées. (5-10.00 et 5-13.00)</p> <p>- Les documents pour un reclassement doivent être déposés au Collège. (6-3.01 et 6-1.05)</p> <p>- L'enseignante ou l'enseignant qui désire exercer son droit de retour pour un poste dans son Collège d'origine en informe le Bureau de placement par écrit. (5-4.25 F)</p>				<p>Regroupement cégep Delta, Québec</p>		


avril 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6 Vendredi Saint	7
<i>Au plus tard le 1^{er} avril -une enseignante ou un enseignant permanent peut démissionner, pour l'année suivante, sans le consentement du Collège. (5-1.06)</i>						
8	9 Lundi de Pâques	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
<i>Au plus tard le 15 avril, une enseignante ou un enseignant peut demander un congé sans salaire à temps complet ou à mi-temps et indiquer la date de retour de son congé mi-temps. (5-15.05, 5-16.04 et 5-16.06)</i>						
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

mai 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1 Fête internationale des travailleuses et des travailleurs	2	3	4	5
<p><i>Entre le 1^{er} et 31 mai, le Collège signifie les mises en disponibilité (5-4.06 A). Au plus tard le 1^{er} mai, le Collège présente le projet de répartition des allocations pour l'année suivante ainsi que l'état d'utilisation des ressources en cours. (8-5.08 a) et 8-5.10)</i></p>						
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
<p><u><i>Au plus tard le 15 mai,</i></u> <i>-L'enseignante ou l'enseignant achemine sa demande de PVRTT pour la session d'automne. (5-14.04) -Le Collège transmet au Comité paritaire de placement les projets de recyclage. Le comité doit donner sa réponse au plus tard le 15 juin, sauf dans le cas du recyclage vers un poste réservé dans un autre Collège. (5-4.21 D, 5-4.22 D et 5-4.23 D) -L'enseignante ou l'enseignant transmet au Comité paritaire de placement son projet de formation pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise. (7-6.02)</i></p>						
20	21 Journée nationale des Patriotes	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1^{er} juin	
<p style="text-align: center;">CONGRÈS DE LA FNEEQ, GRANBY</p>						
<p><i>Au plus tard le 31 mai, le Collège fait connaître par écrit aux enseignantes et aux enseignants concernés les motifs précis pour le non-octroi de priorité d'emploi. Il fait parvenir cet avis au syndicat. (5-1.07)</i></p>						

juin 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
				<i>Au plus tard le 10 juin, le Bureau de placement transmet à chaque Syndicat et à chaque MED la liste des MED, celle des professeurs désirant exercer leur droit de retour, celle des postes et des charges annuelles et celle des enseignantes et des enseignants non permanents à temps complet. Réponse dans les 7 jours après réception de la liste. (5-4.07 B et D)</i>		
10	11	12	13	14	15	16
			Conseil fédéral			
	<i>Au plus tard le 15 juin,</i> - le Collège transmet au Syndicat la liste des priorités d'engagement au régulier et à la formation continue pour la session d'automne. (4-2.09) - le Comité paritaire de placement transmet sa réponse concernant les recyclages sur poste réservé et ceux liés à la révision d'un programme technique. (5-4.21 D et 5-4.23 D) - les enseignantes et les enseignants non permanents à temps complet posent leur candidature auprès des collèges. (5-4.08 d) <i>À compter du 15 juin, le collège peut réserver un poste pour le recyclage. (5-4.21 E)</i>					
17	18	19	20	21	22	23
			<i>À compter du 20 juin, le collège peut attribuer les postes pour lesquels le Bureau de placement a constaté qu'aucun MED n'est disponible. (5-4.10)</i>			
24	25	26	27	28	29	30
	FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 		<i>À compter du 27 juin, le collège peut combler tous les postes et les charges annuelles de remplacement (5-4.10)</i>			

juillet 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1 FÊTE DU CANADA	2 <i>Au moins 45 jours avant le début de la session d'automne, le Collège informe par écrit les enseignantes et les enseignants du ou des cours qu'ils auront à donner. (8-6.04)</i>	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				